



FORMATION CONTINUE 2025 PRESENTIEL

**PARTENARIAT
ORDRE DES AVOCATS/CENTRE DE DROIT DES
AFFAIRES UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE/EFA**

COLLOQUE DROIT SOCIAL

LE DROIT A LA PREUVE DANS LE CONTENTIEUX SOCIAL

**Jeudi 6 mars de 17h00 à 20h00
80€ la séance - 60€ / - 2 ans**

Sébastien RANC

Maître de conférences

Catherine BRISSET

Présidente de chambre

Cour d'appel de Toulouse

Frédéric GUIOMARD

Professeur en droit public

Marie-France MAZARD

Doyen honoraire

Cour de Cassation

Vice-Président délégué CNIL

Pauline LE BOURGEOIS

Avocate

Véronique LHOTE

Avocate

Céline MANGEMATIN

Professeur Droit Privé

Olivier ROMIEU

Avocat

Laurence DESPRES

Avocate

Objectifs : Le renforcement du droit à la preuve mis en exergue par les arrêts de l'Assemblée plénière du 20 décembre 2023 a achevé une mutation du droit de la preuve initiée par la Cour européenne des droits de l'Homme. Désormais, des preuves issues de procédés illicites ou déloyaux peuvent être reçues lorsqu'elles sont indispensables à la garantie des droits des justiciables. Ces évolutions ont un impact important sur les droits des salariés comme des entreprises et suscitent d'importantes questions théoriques et pratiques.

A l'issue du colloque, les avocats-apprenants seront en capacité de répondre aux questions :

- Comment les juges du fond évaluent-ils la proportionnalité entre le droit à la preuve et la protection des droits fondamentaux ?
- Quelles stratégies les défenseurs peuvent-ils adopter pour produire de telles preuves ?
- Comment concilier le droit à la preuve et la garantie des droits fondamentaux des parties ou des tiers ?

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Le droit à la preuve face à la vie personnelle du salarié

- Actualité du droit à la preuve illicite
- Retour d'expérience

II - La garantie du droit à la preuve face aux exigences des données personnelles

- Accès à la preuve et protection des données à caractère personnel
- Le droit à la preuve en matière de discrimination

III - Responsabilité et déontologie de l'avocat dans le droit à la preuve

- Le droit à la preuve face au droit des affaires
- Le droit à la preuve face au secret professionnel

Moyens pédagogiques : Tables rondes avec échanges interactifs.

Modalités d'évaluation de la formation :

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 3 (Niveau « Expert » s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (edasop.fr ou efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)